RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES

ARRÊTÉ

Service : Prévention et tranquillité publique 2025
Références : E.L..
N° 257 - 2025

Objet : **PROROGATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – DU N°25 AU N°27 RUE DE LA GARE – DU MARDI 20 MAI AU LUNDI 02 JUIN 2025.**

Le Maire de la Ville de Couëron,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu l'arrêté n°209-2025 en date du 15 avril 2025 autorisant la réalisation des travaux de gaz et de modification de branchement, du n°25 au n°27 rue de la Gare, par l'entreprise **TRAPELEC,** il convient de réglementer la circulation et le stationnement pendant la durée des travaux ;

Considérant que les travaux ont pris du retard et n'ont pas pu être achevés à la date prévue du 19 mai 2025 ;

arrête

Article unique : Les dispositions de l'arrêté **n°209-2025** en date du 15 avril 2025 sont prorogées **jusqu'au 02 juin 2025.**

MAIRIE DE COUERON

À Couëron, le 07 MAI 2025

Carole Grelaud
Maire

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours https://citoyens.telerecours.fr/ dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Mis en ligne sur le site Internet de la Ville du 07/05/2025 au 07/07/2025